

<b>Titre</b>	Rapport sur les activités des Bureaux régionaux pour l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Asie et le Pacifique (du premier janvier au 31 décembre 2020)
<b>Document</b>	Doc. préL. No 19 de février 2021
<b>Auteur</b>	Bureau Permanent
<b>Point de l'ordre du jour</b>	Point V
<b>Mandat</b>	s.o.
<b>Objectif</b>	Rendre compte des activités des Bureaux régionaux du Bureau Permanent en 2020
<b>Mesures à prendre</b>	Pour action <input type="checkbox"/> Pour approbation <input type="checkbox"/> Pour décision <input type="checkbox"/> Pour information <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Annexe(s)</b>	Annexe I : Rapport du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (BRALC) Annexe II : Rapport du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (BRAP)
<b>Document(s) connexe(s)</b>	s.o.

## Table des matières

I.	Introduction .....	1
	Annexe I.....	3
	<b>Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (BRALC) (Buenos Aires, Argentine) .....</b>	<b>3</b>
I.	Contexte .....	3
II.	Personnel.....	3
III.	Projets & Activités .....	3
	A. Soutien au fonctionnement des Conventions de la HCCH.....	3
	B. Activités de promotion .....	4
	C. Participation à des réunions internationales & Événements.....	5
IV.	Défis & Travaux futurs .....	5
	Annexe II.....	7
	<b>Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (BRAP) (RAS de Hong Kong, République populaire de Chine) .....</b>	<b>7</b>
I.	Contexte .....	7
II.	Personnel.....	7
III.	Projets & Activités .....	7
	A. Soutien au fonctionnement des Conventions de la HCCH.....	7
	B. Activités de promotion .....	7
	C. Participation à des réunions internationales & Événements.....	8
V.	Défis & Travaux futurs .....	8

# **Rapport sur les activités des Bureaux régionaux pour l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Asie et le Pacifique (du premier janvier au 31 décembre 2020)**

## **I. Introduction**

- 1 Le présent Rapport fait état des principales activités et réalisations des Bureaux régionaux du Bureau Permanent (BP).
- 2 Les travaux des Bureaux régionaux sont un élément essentiel de l'action de la HCCH pour devenir une organisation universelle et intégratrice. Le présent Rapport fait état de la valeur des efforts des Bureaux régionaux afin d'accroître le nombre de Membres, d'attirer de nouvelles Parties contractantes aux Conventions de la HCCH et de s'engager avec les Parties contractantes existantes en vue d'examiner et d'améliorer le fonctionnement pratique des Conventions.
- 3 Malgré les difficultés rencontrées au cours de l'année, les deux Bureaux régionaux ont participé à des réunions, des conférences, des séminaires et des ateliers tout au long de 2020, impliquant la participation de hauts fonctionnaires, de membres du pouvoir judiciaire, de praticiens du droit, d'universitaires et d'autres organisations internationales. Ce vaste réseau régional constitue un outil précieux pour promouvoir l'utilisation des Conventions et instruments de la HCCH et pour encourager la participation active des États aux travaux de l'Organisation.

## **ANNEXES**

## Annexe I

# Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (BRALC) (Buenos Aires, Argentine)

## I. Contexte

- 1 En 2005, le BP a mis en place un Programme spécial pour les États d'Amérique latine en réponse aux demandes visant à renforcer les travaux de la HCCH sur ce continent. Au vu des résultats concluants de ce Programme spécial et grâce à la contribution financière généreuse du Gouvernement argentin, un Bureau régional Amérique latine a pu, à terme, être établi à Buenos Aires (Argentine). Une décennie plus tard, vers la fin de l'année 2015, le Bureau régional a déménagé dans ses nouveaux bureaux ; cela a été rendu possible grâce à la contribution financière généreuse du Gouvernement argentin qui a financé les rénovations des bureaux et a assumé la responsabilité du paiement des loyers. Les nouveaux bureaux ont permis au Bureau régional, dès 2016, de diversifier ses services, notamment grâce aux travaux de recherche, de suivi et de traduction effectués par des stagiaires. En 2017, le CAGP a approuvé l'extension de la portée géographique du Bureau régional, en vue d'inclure les Caraïbes et, ce faisant, a approuvé le changement de nom.

## II. Personnel

- 2 Le BRALC est dirigé par un Représentant, qui est assisté par une Coordinatrice juridique et du bureau à temps partiel. M. Ignacio Goicoechea est le Représentant du BRALC depuis sa création. Mme Florencia Castro est la Coordinatrice juridique et administrative du Bureau régional et apporte son soutien au Représentant en s'acquittant de tâches juridiques et administratives. En 2020, le BRALC a accueilli dix stagiaires en traduction et un stagiaire en relations internationales.

## III. Projets & activités

- 3 En réponse à la pandémie, le BRALC a rapidement adapté son fonctionnement en ayant recours aux technologies afin d'assurer la poursuite de ses activités. Bien que certaines réunions aient dû être reprogrammées, l'utilisation accrue des technologies a entraîné un certain nombre de développements positifs dans la région. Les technologies ont grandement facilité la coopération judiciaire et administrative et l'accès à la justice, par exemple grâce à la transmission électronique de documents et aux audiences par vidéoconférence. L'avis dominant est que nombre de ces nouvelles pratiques continueront à simplifier les procédures après la pandémie. De même, la participation des fonctionnaires, des juges et des universitaires de la région aux réunions de la HCCH a considérablement augmenté. Les réunions en ligne sont plus inclusives, elles permettent la participation d'experts et de délégués d'États qui ne sont pas toujours en mesure de financer leurs déplacements pour assister aux réunions *in situ*.

### A. Soutien au fonctionnement des Conventions de la HCCH

- 4 Le BRALC a continué à répondre aux demandes de fonctionnaires, de juges et d'universitaires en ce qui concerne les Conventions et instruments de la HCCH, ainsi qu'à dialoguer avec les acteurs régionaux en vue de faciliter leur compréhension, leur mise en œuvre et leur fonctionnement dans toute la région. Le BRALC a également poursuivi dans la région ses travaux de suivi du fonctionnement pratique des instruments de la HCCH en identifiant les bonnes pratiques et les défis qui pourraient devoir être relevés.

- 5 Le renforcement du fonctionnement des Conventions relatives aux enfants continue d'être une partie importante du travail du BRALC. Ce dernier a mené des consultations régulières avec les Autorités centrales et les membres du RIJH, a facilité les communications et les vidéoconférences entre les Autorités centrales d'Amérique latine et a participé à une série de formations et de séminaires sur l'enlèvement international d'enfants, la protection des enfants, l'adoption internationale et le recouvrement des aliments en Argentine, au Costa Rica, en Équateur, au Guatemala, au Mexique, au Panama et au Venezuela. Le BRALC a également contribué à l'ajout de la jurisprudence latino-américaine au sein d'INCADAT, en recensant des affaires et en assurant la coordination avec les éditeurs et les traducteurs.
- 6 Plus particulièrement, en ce qui concerne la Convention Enlèvement d'enfants de 1980, le BRALC a pris part à un certain nombre d'activités ciblées, à savoir :
- Une formation en ligne sur l'enlèvement international d'enfants à l'attention des juges ibéro-américains, en partenariat avec le Réseau ibéro-américain d'écoles judiciaires. La formation a été suivie par 93 juges de 20 États et territoires ibéro-américains (sélectionnés parmi 1 389 inscriptions) en avril-juin 2020.
  - Une assistance à la Cour suprême d'Argentine pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet pilote pour l'application de la médiation aux affaires relevant de la Convention. Le projet, qui comprenait la formation de 127 médiateurs, a bénéficié de l'aide du pouvoir judiciaire d'Angleterre et du pays de Galles et de *REUNITE International*. Le projet a été approuvé par la Commission d'accès à la justice de la Cour suprême d'Argentine en novembre 2020 et sera opérationnel à partir de février 2021.
  - Une assistance et une formation à l'Autorité centrale du Panama en juin 2020.
  - L'organisation de deux réunions des Autorités centrales, l'une pour les États d'Amérique latine et l'autre pour les États des Caraïbes, afin de discuter et d'échanger des expériences sur le fonctionnement de la Convention dans le contexte de la situation COVID-19. Cette réunion s'est ajoutée à une réunion conjointe États-Unis/Amérique latine du RIJH pour discuter des défis liés au fonctionnement à la lumière de la COVID-19.
  - La promotion du Guide de bonnes pratiques sur l'article 13(1)(b) dans plusieurs séminaires et événements organisés au Brésil, au Costa Rica, en Équateur, au Guatemala, au Mexique et au Venezuela, et la production d'une traduction non officielle en espagnol.
- 7 En ce qui concerne le fonctionnement de la Convention Adoption de 1993, le BRALC a organisé une réunion virtuelle des Autorités centrales d'Amérique latine pour discuter et échanger des expériences sur le fonctionnement de la Convention dans le contexte de la COVID-19. Le BRALC a également organisé une réunion préparatoire des experts d'Amérique latine ayant participé au Groupe de travail sur la prévention des pratiques illicites en matière d'adoption internationale et la manière d'y remédier.

## **B. Activités de promotion**

- 8 Le BRALC a assisté les deux nouveaux Membres de la HCCH de la région, la République dominicaine et le Nicaragua, et a assuré la coordination avec les autorités et les parties prenantes d'Argentine, de Bolivie, du Chili, de Colombie, de République dominicaine, d'El Salvador, du Guatemala, du Guyana, de Honduras, de Jamaïque, du Nicaragua, du Panama, du Paraguay, du Pérou, de Trinidad et Tobago, d'Uruguay et du Venezuela.
- 9 En décembre, le BRALC et l'Association américaine de droit international privé (ASADIP) ont organisé conjointement une conférence internationale sur la Convention Jugements de 2019, à laquelle ont assisté environ 300 participants de 26 États de la région et d'ailleurs. Les thèmes abordés lors de la conférence ont été préparés en consultation avec les Organes nationaux

d'Amérique latine qui étudient actuellement la Convention, en vue de faciliter leurs études respectives. Le BRALC a contribué à la préparation d'une traduction espagnole de la Convention. Cette traduction a été approuvée par les Membres d'Amérique latine et est actuellement disponible sur le site web de la HCCH.

### C. Participation à des réunions internationales & événements

10 Le BRALC a participé à distance à plusieurs événements internationaux au cours de l'année 2020 :

- « Forum des Autorités centrales du MERCOSUR sur l'enlèvement d'enfants » en octobre, organisé par l'Autorité centrale de l'Uruguay.
- « Cours sur les Conventions internationales sur la protection des enfants et des familles dans les conflits interparentaux » organisé par la Cour suprême du Nicaragua avec le soutien de l'UNICEF.
- « Séminaire de droit international » organisé par le ministère mexicain des Affaires étrangères en novembre, ainsi que la « 11<sup>e</sup> réunion du réseau mexicain de juges ».
- « Séminaire international de droit de la famille et de l'enfance » organisé par le Barreau des avocats et notaires du Guatemala.
- « XVII<sup>e</sup> Forum sur les droits des enfants et des adolescents », tenu en décembre et organisé par la Cour suprême du Venezuela.
- « Mona Law 6<sup>e</sup> symposium annuel sur le droit, la gouvernance et la société » organisé par l'Université des West Indies à Mona (Jamaïque).

## IV. Défis & travaux futurs

11 La réunion sur la mise en œuvre et le fonctionnement des Conventions de la HCCH qui s'est tenue à Buenos Aires en 2018 a identifié plusieurs défis qui ont inspiré une grande partie des travaux du BRALC tout au long de 2019 et 2020. Le BRALC continuera à travailler pour les relever dès 2021, avec un certain nombre d'activités prévues, énumérées ci-dessous dans le contexte des objectifs plus vastes.

- a. *Souligner le rôle du droit international privé dans le renforcement des droits de l'homme et l'accès à la justice, afin d'obtenir un soutien politique en faveur du droit international privé et de son développement*
  - Envisager des activités conjointes avec la Commission des droits de l'homme de l'Organisation des États américains (OEA) et d'autres acteurs concernés.
  - Étudier le rapport entre les instruments de la HCCH et l'Agenda 2030 des Nations Unies (par ex., l'objectif de développement durable 16.3).
- b. *Améliorer la coordination entre les agences gouvernementales et les parties prenantes nationales, afin de faciliter l'incorporation et la mise en œuvre des Conventions*
  - Continuer à promouvoir les réunions interinstitutionnelles pour évaluer et mettre en œuvre les instruments de la HCCH.
- c. *Remédier au manque de sensibilisation et d'expertise en matière de droit international privé*
  - Continuer à renforcer la coopération avec le secteur universitaire.
  - Étudier les synergies avec l'Association internationale des juristes et d'autres associations professionnelles, organisations internationales et organisations non gouvernementales.
- d. *Garantir la mise en œuvre et le bon fonctionnement des Conventions relatives aux enfants*

- Continuer à aider les parties prenantes concernées dans la mise en œuvre des Conventions (en partenariat avec d'autres Membres et institutions tels que l'UNICEF et l'Institut interaméricain pour la protection de l'enfance).
  - Étudier la possibilité d'une deuxième formation en ligne sur l'enlèvement international d'enfants.
  - Continuer à soutenir le développement de la base de données INCADAT sur l'espagnol et l'inclusion des décisions de la région.
- e. *Surmonter la barrière de la langue*
- Continuer à traduire des documents en coopération avec l'université de Belgrano (Argentine).
- f. *Renforcer la participation des États des Caraïbes*
- Aider les États des Caraïbes qui viennent d'adhérer aux instruments de la HCCH
  - Envisager d'organiser une réunion conjointe avec la Cour de justice des Caraïbes
  - Envisager d'éventuelles initiatives conjointes avec la CARICOM

## Annexe II

### **Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (BRAP) (RAS de Hong Kong, République populaire de Chine)**

#### **I. Contexte**

- 1 En 2012, le CAGP a donné son aval à la mise en place du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique au sein de la Région administrative spéciale de Hong Kong (RAS) en République populaire de Chine. Le Bureau régional Asie Pacifique a officiellement été ouvert en décembre 2012, grâce à la contribution financière généreuse du Gouvernement de la République populaire de Chine. En octobre 2020, le BRAP s'est installé dans de nouveaux bureaux dans l'ancien bâtiment de la Mission française, situé dans le district central de Hong Kong. Les nouveaux bureaux ont été généreusement mis à disposition par le Gouvernement de la RAS de Hong Kong. En collaboration avec d'autres organisations juridiques et le ministère de la Justice, les nouveaux bureaux font partie d'un centre juridique international situé dans le quartier central des affaires.

#### **II. Personnel**

- 2 Le BRAP est dirigé par un Représentant qui est assisté par un Collaborateur juridique et un Chef de bureau. Le premier août 2020, le professeur Yun Zhao est devenu le quatrième Représentant du BRAP, après avoir succédé à M. Frank Poon. Mme Alix Ng occupe le poste de Chef de bureau depuis la création du BRAP. M. Levi Gao a rejoint le BRAP en août 2020 en tant que Collaborateur juridique détaché du ministère des Affaires étrangères de la République populaire de Chine, ayant succédé à Mme Judy Xiong dans cette fonction. En 2020, le BRAP a également accueilli cinq stagiaires.

#### **III. Projets & activités**

##### **A. Soutien au fonctionnement des Conventions de la HCCH**

- 3 En septembre, le BRAP et d'autres collègues du BP ont participé à une série de webinaires couvrant un certain nombre de Conventions principales de la HCCH, organisée par le Bureau des traités et des affaires juridiques du ministère des Affaires étrangères des Philippines. Le BRAP a également assuré la liaison avec l'Agence nationale philippine à la suite de son adhésion à la Convention Notification 1965, afin d'aider à la préparation de l'entrée en vigueur ultérieure pour les Philippines le premier octobre 2020.
- 4 Le 2 novembre 2020, le Parlement de Singapour a adopté le projet de loi sur l'apostille, ouvrant la voie à l'entrée en vigueur de la *Convention du 5 octobre 1961 supprimant l'exigence de la légalisation des actes publics étrangers* (Convention Apostille). Le BRAP a suivi de près l'examen de la Convention par Singapour et est prêt à fournir une assistance en ce qui concerne la mise en œuvre de cette Convention.

##### **B. Activités de promotion**

- 5 Au cours de l'année 2020, le BRAP a coopéré avec d'autres organisations internationales, régionales et nationales ainsi qu'avec les universités de la région pour promouvoir la HCCH et ses Conventions. Cela comprenait une coopération avec la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC), l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), l'Académie asiatique de droit international (AAIL) et la CNUDCI.

- 6 Il convient en particulier de mentionner la présentation à l'ANASE d'un document intitulé « Synergie et coopération entre la HCCH et l'ASEAN », qui s'appuie sur des travaux antérieurs et constitue une base pour la coopération future et les initiatives communes.
- 7 Le BRAP a poursuivi ses travaux de promotion active visant à accroître le nombre d'adhésions à la HCCH dans la région, notamment par une coopération étroite avec les autorités de Thaïlande et de Mongolie, qui ont toutes deux été admises et invitées à déposer leurs instruments respectifs d'acceptation du Statut de la HCCH.

### C. Participation à des réunions internationales & événements

- 8 Le 2 novembre, le BRAP a assisté à la cérémonie d'ouverture du *Hong Kong Legal Hub* et du bâtiment de la Mission française, qui a marqué le lancement de la « *Hong Kong Legal Week 2020* » et le lancement officiel de la « *Vision 2030 for Rule of Law* ».
- 9 Les 12 et 13 novembre, le BRAP et d'autres collègues du BP ont participé à distance à la conférence internationale du *Judicial Policy Research Institute* (JPRI) de la République de Corée sur le contentieux commercial international.
- 10 Les 14 et 15 novembre, le BRAP a participé à la conférence annuelle de la Société chinoise de droit international privé, où le Représentant a prononcé un discours liminaire sur la HCCH et ses derniers développements, exprimant sa reconnaissance pour la participation active de la Chine à la HCCH et notant la contribution potentielle de la HCCH à l'initiative « *Belt and Road* ».
- 11 Le 17 novembre, le BRAP a participé au sommet juridique du 30<sup>e</sup> anniversaire de la loi fondamentale organisé par le ministère de la Justice du Gouvernement de la RAS de Hong Kong.
- 12 Le 28 novembre, le 4 décembre et le 10 décembre, le BRAP a participé à une série de manifestations pour célébrer la Journée Asie-Pacifique de la CNUDCI à l'Université de Wuhan, à l'Université de Macao et à l'Université de Hong Kong. Le Représentant a fait des présentations sur la collaboration entre la HCCH, la CNUDCI et UNIDROIT lors de ces conférences.
- 13 Le 30 novembre 2020, le BRAP a fait une présentation à l'Université de technologie de Dongguan sur les derniers développements de la HCCH et du droit international privé à Hong Kong, et a participé au cinquième sommet « *Belt and Road* », organisé conjointement par le Gouvernement de la RAS de Hong Kong et le Conseil de développement du commerce de Hong Kong (HKTDC).
- 14 Le 7 décembre 2020, le BRAP a participé à un webinaire donné par le Secrétaire général dans le cadre du cours avancé de l'Académie de droit international de La Haye (reprogrammé en 2021), qui sera consacré à l'étude des moyens et des pratiques actuelles de règlement des différends commerciaux internationaux, y compris la HCCH et ses travaux concernant le règlement des différends, les tendances actuelles en matière de règlement des différends commerciaux internationaux et les programmes de l'Académie de droit international de La Haye.

### V. Défis & travaux futurs

- 15 La pandémie de COVID-19 a perturbé la vie de nombreuses personnes dans le monde entier. Pourtant, en ces temps difficiles, nous relevons les défis et aspirons à poursuivre normalement nos activités. Bien que certaines activités se soient déroulées en ligne et que d'autres aient été reportées à 2021 ou à plus tard, nous avons fait tout notre possible pour que les travaux importants se poursuivent aussi efficacement que possible.
- 16 La diversité des traditions culturelles, religieuses ainsi que des traditions juridiques des États de la région Asie Pacifique, continue de poser un défi aux efforts du BRAP pour promouvoir les Conventions de la HCCH, en particulier lorsqu'il s'agit de Conventions traitant de questions

familiales. La diversité de l'état de développement du droit international privé entre les États de la région peut également compliquer le processus d'étude, d'adhésion et de mise en œuvre des Conventions de la HCCH et une assistance technique est souvent nécessaire. Enfin, le manque de visibilité des travaux de la HCCH et des Conventions de la HCCH reste un obstacle. Le BRAP poursuivra ses travaux pour relever ces défis, mais ses contraintes de ressources (qui reposent uniquement sur des contributions volontaires) font qu'il lui est difficile d'établir des plans et des stratégies à long terme.

- 17 Tout au long de 2021, le BRAP continuera à promouvoir la HCCH et ses principales Conventions, en développant des stratégies pour renforcer le réseau d'Organes nationaux ainsi que d'Autorités centrales et compétentes de la région et en améliorant les différents services post-conventionnels. En septembre, le BRAP se joindra à la Réunion des Hauts Fonctionnaires de l'ASEAN (ASLOM) pour présenter non seulement la HCCH et ses travaux, mais aussi les Conventions Notification et Preuves en particulier. En décembre, le BRAP soutiendra la préparation du cours avancé de droit international de l'Académie de droit international de La Haye. Il est également prévu d'organiser un symposium conjoint sur la Convention Enlèvement d'enfants avec le ministère des Affaires étrangères du Japon, ainsi que des ateliers sur la mise en œuvre du cadre collaboratif de résolution des conflits en ligne de l'APEC à Tokyo.